



## **FCIL SECRETARIAT MEDICAL**

**(post-bac)**

➤ **Formation de mi-octobre à mi-mai, permettant de :**

- préparer avec les élèves leur avenir professionnel par l'accès à une formation complémentaire
- répondre aux besoins pressentis par les professionnels de santé en personnel qualifié
- obtenir une certification post-bac
- préparer les élèves au concours « secrétaire médicale », catégorie B, de la fonction publique hospitalière

➤ **Alternance entre le milieu scolaire** (16 semaines) et les établissements sanitaires (10 semaines de stage négocié par le lycée en amont)

➤ **Le contenu de la formation**, ciblé autour des matières fondamentales dans les domaines de la santé et du secrétariat, a été défini en partenariat avec la profession. Il a été validé par l'éducation nationale.

➤ **Conditions d'entrée :**

- être titulaire d'un baccalauréat
- satisfaire aux tests de sélection.